

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DUNKERQUE

RAPPORT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET ERRD 2022 (Etat de réalisation des recettes et dépenses)

Comptes
administratifs

Budget principal
Budget annexe Résidence Louis Matthys
Budget annexe Espace Bel Air
Budget annexe CLIC du Littoral

ERRD

Budget annexe Résidence Van Eeghem
Budget annexe Maison Maria Schepman
Budget annexe Maison des Dunes « Roger Fairise »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20230620-17-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Table des matières

LES RESULTATS 2022 PAR BUDGET ET L'AFFECTATION DES RESULTATS	3
I. LES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	5
II. LES RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT	6
LE BUDGET PRINCIPAL	7
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
A. L'équilibre global de fonctionnement	7
B. Les dépenses de fonctionnement	8
II. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14
III. L'INVESTISSEMENT	15
LES BUDGETS ANNEXES	16
I. LE BUDGET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LOUIS MATTHYS	16
A. La section de fonctionnement	17
B. La section d'investissement	18
II. LE BUDGET DE L'ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER BEL AIR	19
A. La section de fonctionnement	20
B. La section d'investissement	21
III. LE BUDGET DU CLIC RELAIS AUTONOMIE DU LITTORAL	21
A. Les dépenses	22
B. Les recettes	22
C. Résultat	22
IV. LE BUDGET DE L'EHPAD HENRI VAN EEGHEM	23
A. La section de fonctionnement	24
B. La section d'investissement	27
V. LE BUDGET DE LA PETITE UNITE DE VIE MARIA SCHEPMAN	29
A. La section de fonctionnement	30
B. La section d'investissement	31
VI. LE BUDGET DE LA MAISON DES DUNES ROGER FAIRISE	32
A. La section de fonctionnement	33
B. La section d'investissement	35

LES RESULTATS 2022 PAR BUDGET

L' AFFECTATION DES RESULTATS

Préambule :

Le centre communal d'action sociale de Dunkerque a poursuivi et intensifié en 2022 son action au service des habitants les plus vulnérables au travers de l'activité des professionnel.les qui accompagnent au quotidien des personnes rencontrant des difficultés passagères ou plus structurelles, des personnes âgées encore autonomes ou dépendantes.

Les dépenses de personnel constituent le principal poste de dépense du budget principal comme des budgets annexes. Les professionnel.les du CCAS exercent des métiers du « soin à l'autre », du « care », sont soumis à des tensions qui exigent une véritable attention notamment en matière de ressources humaines.

Le CCAS développe une démarche d'attractivité en accueillant chaque année de nombreux stagiaires et apprentis qui pourront, au terme de leur formation, intégrer les équipes.

Le CCAS veille également à reconnaître le travail engagé et à fidéliser les agents notamment par le biais de mesures salariales :

- l'engagement des référents sociaux du CCAS qui exercent dans les « antennes » de proximité ainsi qu'au centre local d'information et de coordination (CLIC) a ainsi fait l'objet d'une prime dite « Segur » décidée par l'Etat pour les travailleurs sociaux diplômés (sans compensation financière) ; de façon volontariste, la Ville de Dunkerque a décidé d'une augmentation du régime indemnitaire de fonction pour les référents sociaux non diplômés. Ainsi tous les référents sociaux ont vu augmenté leur rémunération en 2022.
- une augmentation de la rémunération des dimanches et jours fériés travaillés dans les établissements sociaux et médicaux sociaux a également été décidée de façon volontariste par le CCAS de Dunkerque.

L'action des professionnel.les « de terrain » a ainsi fait l'objet d'une revalorisation salariale en 2022, pour partie de façon volontariste. Ces évolutions sont compensées par une hausse de la subvention de la Ville au CCAS.

Enfin, l'animation des collectifs de travail autour du sens des missions et l'amélioration des conditions de travail sont au cœur des préoccupations du CCAS au travers de formations, de séminaires d'équipe, de mise en place de groupes d'analyse de pratique ou d'investissement pour des équipements.

L'année 2022 a été marquée par une forte hausse de l'inflation qui touche les habitants, et en particulier les plus modestes d'entre eux. L'activité des antennes du CCAS a continué de croître (plus de 52 000 contacts en 2022 contre 49 000 en 2021), même si le nombre de personnes accompagnées est resté relativement stable (4 700 personnes), dont plus de 900 nouveaux usagers. Le volume d'aides accordées a connu une augmentation sensible passant de 290 000€ en 2021 à près de 335 000€ en 2022. Face à l'évolution des besoins de la population, le CCAS de Dunkerque a engagé en 2022 une réflexion pour faire évoluer le règlement des aides facultatives mais aussi pour développer toute une palette de réponses visant à améliorer les conditions de vie des habitants.

Le soutien financier aux étudiants s'est également accru dans le cadre du « parcours de réussite », le budget qui y est consacré passant de 200 000€ en 2021 à 250 000€ en 2022.

Cette hausse des dépenses est constatée également pour le CCAS, principalement pour les coûts énergétiques et les dépenses d'alimentation. Le contexte géopolitique et les effets du dérèglement climatique incitent à penser que cette évolution des prix à la hausse est pérenne et questionne l'équilibre économique déjà dégradé des établissements médico-sociaux.

L'agence régionale de santé s'est engagée à accompagner le CCAS dans l'évaluation de la situation de ces établissements médico-sociaux et dans l'identification de solutions permettant de garantir la pérennité d'une offre pour les personnes âgées dépendantes de qualité et à coût maîtrisé.

La qualité de l'hébergement et de la prise en charge des personnes âgées est en effet une priorité et le CCAS a poursuivi ses efforts en 2022, notamment en investissement. A plus long terme, un projet de réhabilitation globale de la résidence autonomie Louis Matthys est également engagé avec le bailleur social Habitat Hauts de France.

Le patrimoine du CCAS, ou géré par le CCAS, connaît par ailleurs une profonde transformation. La résidence De Clebsattel a été libérée de ses occupants et sera réhabilitée pour y produire du logement intermédiaire. Les travaux des résidences Descartes et Roux ont été engagés en 2022 et produiront à terme une nouvelle offre d'habitat inclusif. Enfin, les résidents des pavillons Van Eeghem ont été accompagnés en 2022 pour être relogés afin de construire à l'horizon 2026 des logements et un nouvel accueil de jour Alzheimer.

L'année 2022 est également marquée par une modification du financement de l'accompagnement des allocataires du RSA dans le cadre du nouveau plan départemental d'insertion. Au-delà des nouvelles modalités d'accompagnement des allocataires du RSA attendues par le Département du Nord, qui nécessitent une évolution des pratiques professionnelles, les recettes sont désormais conditionnées à un certain taux de réalisation des objectifs. Cela représente un risque financier potentiel pour le CCAS, pour les ateliers chantiers d'insertion comme pour l'accompagnement réalisé par les antennes du CCAS.

Enfin, 2022 marque la montée en puissance de la démarche de service public universel des besoins essentiels pilotée par le CCAS. Cette ambition d'adapter le service public municipal à partir de l'expression des habitants ne se traduit que peu dans la lecture du compte administratif du CCAS. Pour autant, il insuffle au sein du CCAS mais aussi de la Ville et de l'ensemble du partenariat local une dynamique. Le soutien matériel et en ingénierie aux associations d'aide alimentaire, l'obtention de financement pour un « nouvel an solidaire », la création d'un réseau de l'inclusion numérique, la publication du guide ressources « je trouve ce dont j'ai besoin », sont autant d'exemples de la mise en mouvement qui vise non seulement à transformer l'action municipale mais aussi à mobiliser l'ensemble des partenaires du territoire pour créer des synergies et ainsi améliorer la vie des habitant.es de Dunkerque.

I. LES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT

Le CCAS de Dunkerque voit son activité structurée au travers de 7 budgets (1 principal et 6 annexes).

Le montant consolidé des dépenses courantes de l'ensemble des budgets s'élève à 15.1 M€ en 2022.

Les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget principal ont déjà fait l'objet d'une reprise anticipée lors du vote du budget primitif 2023.

De ce fait, les réalisations seront explicitées mais ne feront pas l'objet d'une affectation au budget supplémentaire.

Comme chaque année, le tableau suivant détaille les résultats de l'année 2022, les résultats reportés quand cette notion comptable existe encore et les résultats globaux.

En effet, pour les budgets gérés sous forme d'ERRD (Etat de réalisation des recettes et des dépenses), les résultats ne sont plus budgétaires et nécessitent une affectation comptable (cf : délibération d'affectation des résultats).

De manière générale, l'année 2022 constitue la première année sans restriction liée à la récente crise sanitaire permettant une reprise générale des activités et services tant sur le territoire qu'au sein de nos différentes structures d'accueil.

Les projets ont pu faire l'objet de développement dans les différents établissements et nos conventions ciblées sur les projets d'insertion ont fait l'objet d'une nouvelle négociation avec les services départementaux.

Les mesures gouvernementales relatives à la hausse du point d'indice des fonctionnaires (au 1^{er} juillet 2022) ainsi qu'à la revalorisation du SMIC ont permis de faire évoluer les salaires des agents en grevant néanmoins fortement le budget courant des structures.

La crise économique constitue également une problématique pour la gestion financière courante des structures dans la mesure où le haut niveau d'inflation constaté influe directement sur le coût des énergies et des matières premières.

Les marchés publics en renouvellement (notamment ceux relatifs à la restauration) ont fait l'objet, de ce fait, d'une forte augmentation et le coût de l'électricité et du chauffage impacte très fortement les budgets.

Les déficits de certaines structures continuent de s'accroître et feront l'objet en 2023 d'un accompagnement et diagnostic externe financé en partie par l'agence régionale de la santé

	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de Fonctionnement
Budget principal	8 041 337,96	7 923 912,91	117 425,05	721 125,45	838 550,50
Résidence Louis Matthys	935 999,27	936 805,61	-806,34	2 114,33	1 307,99
CLIC du Littoral	224 903,07	226 172,07	-1 269,00	38 946,56	37 677,56
Résidence Van Eeghem	3 465 209,12	3 528 325,35	-63 116,23		
Maison des Dunes "Roger Fairise"	1 175 709,95	1 299 384,93	-123 674,98		
Maison Maria Schepman	980 249,72	980 694,90	-445,18		
Espace Bel Air	281 967,11	258 836,75	23 130,36		
TOTAL GENERAL	15 105 376,20	15 154 132,52	-48 756,32		

II. LES RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT

Sur l'intégralité des budgets, les résultats d'investissement s'élèvent à +31K€.

Néanmoins, chaque budget est autonome et les situations diffèrent selon le besoin de chaque structure et son équilibre financier.

Dans la mesure où le CCAS n'est pas propriétaire de ses équipements (en gestion/exploitation), il n'y a pas d'intervention sur les éléments structurels des résidences. Les investissements sont limités aux équipements internes tant en termes d'outils informatiques que de matériel médical adapté.

Il est rappelé que des échanges sont en cours avec les bailleurs sociaux pour des interventions travaux sur la résidence autonomie Louis Matthys et l'EHPAD Van Eeghem.

Pour mémoire, la principale ressource d'investissement pour les budgets hors EPRD est constituée par la dotation aux amortissements alors que pour les 2 petites unités de Vie et l'EHPAD Van Eeghem le financement des investissements se fait globalement par ponction sur le fonds de roulement (écriture des amortissements semi budgétaire).

Le niveau des investissements comme l'ensemble des dépenses nécessite une totale maîtrise dans la mesure où l'obligation d'amortissement générera une charge supplémentaire de fonctionnement sur les exercices futurs.

	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat reporté
Budget principal	108 756,79	34 685,16	74 071,63	623 744,82
Résidence Louis Matthys	50 975,93	17 062,01	33 913,92	21 751,59
CLIC du Littoral				
Résidence Van Eeghem	11 780,16	87 717,13	-75 936,97	
Maison des Dunes "Roger Fairise"	5 763,09	7 268,97	-1 505,88	
Maison Maria Schepman	3 461,87	6 333,10	-2 871,23	
Espace Bel Air	4 001,99	201,79	3 800,20	
TOTAL GENERAL	184 739,83	153 268,16	31 471,67	

LE BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif 2022 atteint en dépenses 7 958 598 €. Soit – 224 918€ par rapport à 2021

	CA 21	BP 22	Dotation 2022 (avec le résultat)	CA 22	DIFF CA 21/CA 22
Dépense de fonctionnement	8 074 939,80	8 088 370,00	9 010 791,28	7 923 912,91	-151 026,89
Recette de Fonctionnement	8 071 975,29	8 088 370,00	9 010 791,28	8 041 337,96	-30 637,33
Résultat	-2 964,51	0,00	0,00	117 425,05	120 389,56
Dépense d'investissement	108 576,69	100 600,00	724 344,82	34 685,16	-73 891,53
Recette d'investissement	76 764,87	100 600,00	724 344,82	108 756,79	31 991,92
résultat	-31 811,82	0,00	0,00	74 071,63	105 883,45
TOTAL DEPENSES	8 183 516,49	8 188 970,00	9 735 136,10	7 958 598,07	-224 918,42
TOTAL RECETTES	8 148 740,16	8 188 970,00	9 735 136,10	8 150 094,75	1 354,59

Malgré un financement des budgets annexes supérieurs à 2021, les dépenses courantes sont en baisse en 2022 du fait principalement du transfert à la ville de prestations à destination des séniors (communication et affranchissement).

Les frais liés au portage des repas sont également en baisse du fait d'un retour « à la normale » après un renforcement des tournées lors de la crise sanitaire (2020 et 2021).

Le siège du CCAS situé au bâtiment Lamartine avait fait l'objet de travaux et d'aménagements sur les années antérieures (notamment en termes de mobilier), les dépenses d'investissement sont globalement en baisse sur l'exercice 2022.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. L'équilibre global de fonctionnement

La baisse globale des dépenses de fonctionnement a permis de dégager un résultat de l'exercice conséquent malgré un tassement de nos recettes courantes.

Ce résultat vient s'ajouter au résultat reporté de 721 125,45€ et a fait l'objet d'une reprise anticipée lors du vote du budget primitif 2023.

	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Résultat de l'exercice
CA 2022	8 041 337,96	7 923 912,91	117 425,05
CA 2021	8 071 975,29	8 074 939,80	-2 964,51
Ecart 2021/2022	-30 637,33	-151 026,89	120 389,56

B. Les dépenses de fonctionnement

Le tableau suivant reprend par grands agrégats les budgets de fonctionnement. Celui-ci est marqué par les caractéristiques suivantes :

- Finalisation du transfert de la mission sénior avec le transfert de l'affranchissement et la prestation liée à la communication
- Baisse de la dépense liée au portage des repas à domicile (hausse due à la période de confinement et aux tournées supplémentaires)
- Une baisse des dépenses de personnels (-135K€ uniquement sur le chapitre 012) qui s'explique par une série de mesures indemnitaires :
 - ✓ Hausse du point d'indice en juillet 2022 (+12.4 K €)
 - ✓ Hausse des dépenses de CAE : + 21 K € (2 Personnes en plus + hausse consécutive du SMIC en 2022)
 - ✓ Baisse des charges de médecine : -5.3 K €
 - ✓ Personnel réaffecté : - 69.6 K€ du fait du rattrapage en 2021 du salaire de la directrice 2020 et 2021.
 - ✓ Rémunération titulaires : - 104.7 K € (18 personnes en moins)
 - ✓ Rémunération non titulaires : 26.1 K € (3 personnes en plus)
 - ✓ Indemnité inflation : 8.3 K €

	CA 2021	Dotation 2022	CA 2022	Ecart 2022/2021
AIDE SOCIALE	635 395,68	680 900,00	640 086,04	4 690,36
DIVERS	1 346 832,34	2 192 754,73	1 555 660,10	208 827,76
INSERTION	50 667,99	53 023,86	34 154,05	-16 513,94
MOYENS DES SERVICES	244 106,36	172 751,33	105 290,11	-138 816,25
PERSONNES AGEES	654 704,62	622 490,81	581 445,98	-73 258,64
PATRIMOINE	56 736,20	123 306,49	55 778,06	-958,14
RESSOURCES HUMAINES	5 086 496,61	5 165 564,06	4 951 498,57	-134 998,04
	8 074 939,80	9 010 791,28	7 923 912,91	-151 026,89

L'analyse suivante reprend, poste par poste les diverses variations et éléments significatifs :

a) Les aides facultatives

AIDE SOCIALE	CA 2021	prévu	CA 2022	Ecart 2021/2022	
ACCUEIL DE JOUR	56 616,81	60 000,00	55 048,24	-	1 568,57
DIVERS	376,55	3 960,56	3 960,56		3 584,01
FRAIS D'EXPERTISE MEDICALE	2 231,29	5 290,00	5 290,00		3 058,71
FRAIS D'OBSEQUES	14 000,00	12 300,00	12 300,00	-	1 700,00
HEBERGEMENT	1 450,00	593,08	593,08	-	856,92
IMPAYES DE CHARGES EAU	2 500,00	2 913,14	2 415,08	-	84,92
IMPAYES DE CHARGES EDF GDF	10 054,19	11 300,00	10 314,32		260,13
IMPAYES DE LOYERS	4 220,00	7 471,30	7 239,68		3 019,68
PERSONNES AGEES DEMUNIES	-	200,00	-		-
PRODUITS ANTIPARASITE	500,00	900,00	-	-	500,00
REUSSIR MES ETUDES	215 000,00	260 000,00	260 000,00		45 000,00
R.M.E.	48 000,00	5 000,00	2 550,00	-	45 450,00
SECOURS DK CENTRE	5 435,00	4 370,60	3 352,00	-	2 083,00
SECOURS JEU DE MAIL PETITE S	11 077,00	10 929,51	4 931,00	-	6 146,00
SECOURS MALO ROSENDAEL	6 534,84	9 995,14	3 215,41	-	3 319,43
TICKETS SERVICE	257 400,00	285 000,00	268 200,00		10 800,00
TRANSPORT	-	676,67	676,67		676,67
	635 395,68	680 900,00	640 086,04		4 690,36

Comme l'année dernière le poste dédié à l'aide sociale évolue à la marge de +4.7K€
Les principales variations enregistrées concernent :

- Les impayés de loyer/soutien financier : + 3 200€
- Les tickets services : + 10 800€

D'une manière générale les différents postes sont stables.

b) Poste « divers »

DIVERS	Dotation 2022	CA 2021	CA 2022	Ecart 2021/2022
AMORTISSEMENTS	90 100,00	66 377,56	89 176,31	22 798,75
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 257,44	7 860,63	1 392,82	- 6 467,81
AUTRES CHARGES FINANCIERES	600,00	581,19	439,64	- 141,55
COTISATIONS	5 099,57	5 071,21	4 351,32	- 719,89
CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	1 000,00	10 199,39	198,83	- 10 000,56
CREANCES ETEINTES	500,00	342,06	-	- 342,06
DOT AUX PROV / DEPREC ACTIFS C	5 000,00	-	5 000,00	5 000,00
AFFECTATION CHAP 67	78 850,00	-	-	-
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	0,43	-	0,43	0,43
SUBV budgets annexes	361 374,96	58 550,00	278 909,70	220 359,70
subv scas stpol fort mard mard	1 166 000,00	1 175 000,00	1 166 000,00	- 9 000,00
TITRES ANNULES SUR EXERCICES A	14 732,25	22 850,30	10 191,05	- 12 659,25
AFFECTATION	459 240,08	-	-	-
	2 183 754,73	1 346 832,34	1 555 660,10	208 827,76

Le poste « divers » évolue de +208K€ par rapport à l'année 2022 :

- +22.8K€ pour les amortissements liés aux dépenses d'investissement effectuées en 2021 (haut niveau du fait de l'aménagement de Lamartine en mobilier)
- Absence de charge exceptionnelle du fait du solde des rattachements
- Limitation des admissions en non-valeur sur 2022
- Constitution d'une provision pour les impayés (5K€)
- Baisse des régularisations de titres (-12K€) : annulations exceptionnelles sur 2021
- Hausse du financement des budgets annexes +220K€ dont une partie pour le financement des heures de dimanche et jour fériés (subvention de 75K€ de la Ville de Dunkerque)

Objet du Mandat	Montant TTC
MAISON DES DUNES	26 000
PERSONNEL AFFECTE VAN EEGHEM	74 910
MARIA SCHEPMAN +MDD	37 000
COMPLEMENT BESOIN 012 MATTHYS	16 000
RIFSEEP VAN EEGHEM	41 250
RIFSEEP MAISON DES DUNES ROGER FAIRISE	18 000
RIFSEEP MAISON MARIA SCHEPMAN	9 750
RIFSEEP MATTHYS	6 000
SUBVENTION 2022 PORTAGE DU CLIC	50 000

c) Insertion

INSERTION	Dotation 2022	CA 2021	CA 2022	Ecart 2022/2021
ATELIER COUTURE	1 915,90	6 935,68	753,26	- 6 182,42
JARDINS COLLECTIFS	4 820,26	3 108,45	2 003,43	- 1 105,02
PDI THEATRE ET SPORT	5 305,00	3 434,40	3 827,16	392,76
PROJET DE REUSSITE EDUCATIV	40 982,70	37 189,46	27 570,20	- 9 619,26
		50 667,99	34 154,05	- 16 513,94

La baisse constatée sur les chantiers d'insertion est due au réapprovisionnement du stock de l'atelier couture sur l'exercice 2021.

Au niveau du projet de réussite éducative, une dépense exceptionnelle correspondant à un indu de 2019 avait été régularisé sur l'exercice 2021. Si l'on neutralise cet exceptionnel les dépenses sont stables.

d) Moyens des services

MOYENS DES SERVICES	Dotation 2022	CA 2021	CA 2022	DIFF 2021/2022
ANTENNE DE MALO ROSENDAEL	4 284	385	88	- 297
ANTENNE JEU DE MAIL PETITE S	1 100	818	242	- 576
MOYENS DES SERVICES	11 602	11 174	11 602	428
SERVICES COMMUNS	106 538	181 092	62 356	- 118 736
SIEGE	31 420	45 250	19 118	- 26 132
VEHICULES DE SERVICE	17 807	3 796	11 884	8 087
	172 751	242 515	105 290	- 137 225

Les moyens des services sont en baisse de -137K€ par rapport à 2021 du fait essentiellement des dépenses liées aux services communs ainsi qu'au siège.

- Baisse des frais d'affranchissement liés au transfert de la mission séniors
- Suppression de l'intervention de la direction de la communication Ville liée au transfert de la mission séniors
- Baisse des désinfections des locaux (désinfection intensive lors de la crise sanitaire en 2020 et 2021)
- Baisse des charges courantes (absence de refacturation Ville sur l'exercice 2022)

e) Politique Séniors

Malgré le transfert de la mission sénior à la ville de dunkerque en 2021, certaines contraintes administratives notamment dues à la durée des marchés publics ont nécessité des dépenses sur l'exercice 2022.

Le transfert de la gestion totale des Maisons d'animation séniors (MAS) n'a été effectif qu'en 2022.

Le CCAS demeure néanmoins compétent en matière d'aide à la mobilité et de restauration à domicile, cette dépense est en baisse par rapport à 2021 du fait de la suppression de la tournée supplémentaire mise en place pendant la crise sanitaire

PERSONNES AGEES	Dotation 2022	CA 2021	CA 2022	DIFF 2021/2022
AMITIES SENIORS	-	2 500	-	2 500
ANIMATION PERS AGEES	173	966	173	793
ANIMATIONS CULTURELLES DE F	-	30	-	30
FSIRE fds soutien initiatives residen	4 773	14 631	4 773	9 858
PASSEPORTS SENIORS	-	10 220	-	10 220
RESTAURATION A DOMICILE	597 710	594 975	563 308	31 667
SERVCE AIDE A LA MOBILITE	2 900	2 000	1 389	611
SERVCS COMMUNS MAS	16 535	26 488	11 803	14 686
SORTIES TOURISME ET CULTURI	-	2 894	-	2 894
	622 091	654 705	581 446	73 259

f) Patrimoine

	Dotation 2022	CA 2021	CA 2022	Ecart
Dépenses	123 306	56 736	55 778	958
Recettes	46 700	49 726	33 451	16 274
	-76 606	-7 010	-22 327	15 316

Les dépenses liées à la gestion du patrimoine sont stables globalement par rapport à l'exercice 2021.

Les dépenses liées aux logements Descartes et Roux sont en hausse du fait d'une augmentation des interventions de maintenance et réparation.

Il est rappelé que cet immeuble fait l'objet d'un projet immobilier.

Les recettes sont en baisse du fait de la sortie progressive des occupants sur les pavillons Van Eeghem.

Service utilisateur	Dotation 2022	CA 2021	CA 2022	DIFF 2021/2022
91 RUE BEL AIR	1 166	3 131	814	- 2 317
BOURNONVILLE	-	62	-	- 62
CIMETIERES	8 982	8 993	8 399	- 593
DE CLEBSATTEL	403	250	-	- 250
EXTENSION MATTHYS	350	-	-	-
LOGTS PLACE CH VALENTIN	5 512	7 058	5 226	- 1 832
LOGTS RUES ROUX ET DESCART	13 929	5 870	11 881	6 011
PAVILLONS VAN EEGHEM	86 200	26 633	27 509	875
RESIDENCE DE SERVICES INTEC	3 745	3 322	455	- 2 867
RESIDENCE LE RIVAGE	3 020	1 418	1 494	76
Somme :	123 306	56 736	55 778	- 958

g) Ressources Humaines

Le poste Ressources Humaines reprend divers chapitres budgétaires, la masse salariale en tant que telle ne concerne que le chapitre 012 et se distingue entre la masse salariale classique, celle concernant les animations et enfin celle pour les personnels en insertion.

RESSOURCES HUMAINES	Dotation 2022	CA 2021	CA 2022	DIFF 2021/2022
ANIMATION	3 100,00	-	-	-
CONTRATS AIDES	798 972,36	833 981,55	823 941,09	- 10 040,46
PERSONNEL	4 342 791,70	4 229 515,06	4 106 857,48	- 122 657,58
RESSOURCES HUMAINES	20 700,00	23 000,00	20 700,00	- 2 300,00
	5 165 564,06	5 086 496,61	4 951 498,57	- 134 998,04

Comme indiqué en introduction du rapport, les dépenses de personnels sont en baisse du fait de la régularisation de la refacturation de la direction du CCAS (2020 et 2021 sur l'exercice 2021) ainsi qu'une forte baisse de la rémunération des titulaires (18 personnes en moins).

Parallèlement, la hausse du SMIC et du point d'indice des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2022 a eu un impact sur la hausse des dépenses pour 13K€.

A noter le versement exceptionnel de la prime inflation (8K€) équilibré en recettes (remboursement Etat).

Les autres postes RH (formation, reversement ASP emplois aidés, tickets services) sont stables par rapport à 2021.

II. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Prévu 2022	CA 2021	CA 2022	DIFF 2021/2022
AIDE SOCIALE		0,00	0,00	0,00
DIVERS	7 958 256,45	7 014 786,30	7 165 020,72	150 234,42
INSERTION	164 500,00	159 151,30	85 729,57	-73 421,73
PERSONNES AGEES	841 334,83	848 310,04	757 133,95	-91 176,09
PATRIMOINE	46 700,00	49 725,75	33 451,35	-16 274,40
RESSOURCES HUMAINES		1,90	2,37	0,47
	9 010 791,28	8 071 975,29	8 041 337,96	-30 637,33

Les recettes de fonctionnement évoluent globalement de -30K€ mais chaque poste subit une importante variation :

- Le poste « Divers » +150K€ : éléments significatifs :
 - ✓ Baisse de la subvention Département PDI -33K€
 - ✓ Hausse de la subvention Ville pour le financement RIFSEEP heures du dimanche et jours fériés : +81K€
 - ✓ Remboursement ASP exceptionnel sur 2021 :-14K€
 - ✓ Baisse des recettes CNASEA (rattrapage effectué sur 2021) : -177K€
 - ✓ Recettes CUI :+40K€
 - ✓ Remboursement mise à disposition de personnel : +40K€
 - ✓ Convention accompagnement du public en difficulté : +30K€
 - ✓ Participation de la CUD au financement du CLIC : +50K€ (reversé au budget annexe CLIC)
 - ✓ Reprise de provision : impayés de restauration admis en non valeur +23K€
 - ✓ Subvention Département accompagnement parcours intégrés : +42K€
 - ✓ Régularisations comptables rattachements +45K€

- Le poste « Insertion » -73K€ : éléments significatifs :
 - ✓ Baisse de la subvention Département PDI -25K€ (renégociation des conventions avec le Département)
 - ✓ Baisse Recette Réussite Educative : En 2022, la partie ingénierie accuse un déficit de 24 994 € du fait de retard dans le versement de la part de l'Etat
Cette baisse sera compensée sur l'exercice 2023

- Le poste « Personnes Agées » -91K€ : éléments significatifs :
 - ✓ Baisse des recettes de portage de repas à domicile : suppression de la tournée exceptionnelle liée à la crise sanitaire.

- Le poste « Patrimoine » -16K€ : éléments significatifs : baisse du revenu de nos immeubles liée aux sorties des occupants notamment dans le cadre du projet relatif aux pavillon Van Eeghem et à l'immeuble Descartes et Roux.

III. L'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement 2022 s'élèvent à 34 685.16€ € soit +74K€ par rapport à 2021.
Il est rappelé qu'en 2021, le CCAS a supporté des frais exceptionnels d'aménagement et de mobilier lié à l'installation du siège à Lamartine ainsi que du fait du déménagement de l'atelier couture sur le site Bizet.

	Dotation 2022	CA 2021	CA 2022	DIFF 2021/2022
AIDE SOCIALE	5 625,00	2 740,40	4 372,20	1 631,80
DIVERS	129 151,45	1 445,38	6 159,60	4 714,22
INSERTION	-	3 447,29	-	3 447,29
PATRIMOINE	579 314,50	100 943,62	13 899,49	- 87 044,13
PERSONNES AGEES	4 919,04	-	4 919,04	4 919,04
SENIORS SERVICES	5 334,83	-	5 334,83	5 334,83
	724 344,82	108 576,69	34 685,16	- 73 891,53

Les investissements 2022 concernant essentiellement des aménagements et installations dans nos locaux ainsi que des travaux dans les maisons d'animation séniors (Malo).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 108 756.79€ principalement liées aux amortissements à hauteur de 89K€ dépenses d'investissements N-2.

Les autres recettes correspondent au FCTVA ainsi qu'au remboursement des anciens prêts employeur.

LES BUDGETS ANNEXES

Comme chaque année, les résultats financiers des budgets annexes sont disparates au niveau des besoins de financement et des résultats cumulés mais subissent tous la hausse des charges courantes et des dépenses de personnels.

En effet, l'équilibre financier des structures dans son ensemble est très sensible aux éléments économiques externes liés à l'inflation et la hausse des charges énergétiques et des matières premières (notamment en termes de denrées alimentaires sur nos marchés de restauration).

Les dépenses de personnels sont également en hausse du fait des éléments du Ségur de la Santé, de la mise en place du RIFSEEP concernant les heures de dimanche et jours fériés et des besoins de renforcement dans les équipes.

Malgré une hausse de la subvention de la Ville de Dunkerque, le besoin de financement des déficits en provenance du budget principal du CCAS a été plus important que les années précédentes.

Parallèlement les recettes courantes n'arrivent plus à couvrir les charges de fonctionnement des établissements

Cette situation n'est pas propre au CCAS de Dunkerque et l'ensemble des structures a dû faire face en 2022 à une augmentation de leurs charges en même temps qu'à une baisse de leur activité.

Statistiquement en début d'exercice budgétaire 2022, 85 % des Ehpad anticipaient un budget déficitaire à la fin de l'année (ce taux était de 45% en 2019).

Les déficits se sont donc généralisés en trois ans et le niveau de déficit observé est « très important ».

Plusieurs fédérations représentant les directeurs des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) alertent les pouvoirs publics sur la fragilité financière de leurs structures.

Parallèlement à ces difficultés financières structurelles, la qualité de vie en établissement demeure l'enjeu principal des gestionnaires afin d'accompagner les résidents et leurs familles ainsi que d'offrir une offre de soin adaptée aux différentes pathologies et niveaux de dépendance.

I. LE BUDGET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LOUIS MATTHYS

Comme chaque année, l'équilibre financier du foyer logement Louis Matthys est précaire et nécessite une participation de la part du budget principal afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice. Le budget principal a contribué en 2022 à hauteur de 16K€ pour le financement du déficit et 6 000€ pour les mesures de RIFSEEP (financement via la subvention de la ville de Dunkerque).

Les dépenses de personnels ont subi une hausse du fait principalement des différentes revalorisations salariales malgré un budget prévisionnel en baisse par rapport au BP 2021.

Le compte administratif de la résidence Louis Matthys pour 2022 s'établit comme suit :

FOYER LOGEMENT LOUIS MATTHYS

		FONCTIONNEMENT				RECETTES				
		CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	
DEPENSES						RECETTES				
FONCTIONNEMENT										
HEBERGEMENT										
		CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	HEBERGEMENT	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022
	Moyens courant	125 818,55	106 206,28	111 730,00	104 786,62	REPAS	635 451,24	667 961,44	681 310,00	667 491,47
	Masse salariale	382 974,67	413 505,29	397 330,00	451 653,79		243 356,85	240 287,63	242 500,00	268 507,80
	section 3	186 006,20	183 838,35	208 370,00	192 670,06					
		694 799,42	703 549,92	717 430,00	749 110,47					
REPAS						Résultat CA 2022				
	Moyens courant	93 685,43	96 235,48	110 600,00	105 719,05	Hébergement		-81 619,00		
	Masse salariale	130 411,37	94 188,39	80 480,00	68 424,44	Repas		80 812,66		
	section 3	12 579,05	14 082,36	15 300,00	13 551,65	Total		-806,34		
		236 675,85	204 506,23	206 380,00	187 695,14					
total section 1		219 503,98	202 441,76	222 330,00	210 505,67	HEBERGEMENT	635 451,24	667 961,44	681 310,00	667 491,47
total section 2		513 386,04	507 693,68	477 810,00	520 078,23	REPAS	243 356,85	240 287,63	242 500,00	268 507,80
total section 3		198 585,25	197 920,71	223 670,00	206 221,71					
		931 475,27	908 056,15	923 810,00	936 805,61		878 808,09	908 249,07	923 810,00	935 999,27
INVESTISSEMENT										
		CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022		CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022
HEBERGEMENT		27 370,61	67 727,87	28 300,00	17 062,01	HEBERGEMENT	16 182,11	25 592,65	28 300,00	50 975,93
REPAS						REPAS				
TOTAL						TOTAL				
		27 370,61	67 727,87	28 300,00	17 062,01		16 182,11	25 592,65	28 300,00	50 975,93

A. La section de fonctionnement

a) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2022 à 936 805.61€ soit + 28 749.46€ par rapport à 2021.

Cette hausse se répartit entre les 3 sections :

- +8K€ pour les moyens courants
- +12.4K€ pour les dépenses de personnel
- +8.3K€ pour les charges immobilières, maintenance et amortissements

Le **groupe I – Les dépenses afférentes aux charges d'exploitation** s'élèvent à 210 505.67 € soit +8K€ par rapport à 2021.

Ce « groupe budgétaire » comprend l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement et à l'exploitation de la structure.

La structure a bénéficié en 2022 du maintien de son ancien contrat de fourniture d'énergie (renouvellement en juin 2023) permettant de limiter la hausse des charges de fluides sur l'exercice.

La hausse se focalise essentiellement sur le contrat de prestation à l'alimentation du fait de la hausse des coûts des denrées alimentaires liés à l'inflation.

Le **groupe II reprend les dépenses afférentes aux charges de personnel** qui s'élèvent à 520 078.23 € soit + 12 384.55€ par rapport à 2021.

Cela correspond à :

- ✓ Indemnité inflation en 2022 : + 1.2 K €
- ✓ Hausse des Tickets Restaurants : + 1.2 K €
- ✓ Hausse des dépenses de personnels non titulaires : + 12.3 K€ recrutement d'un animateur en + 2 contrats remplaçants
- ✓ Baisse des dépenses de personnels titulaires : - 8.8 K € (départ concierge)
- ✓ Non renouvellement prime de service : - 1.8 K €

- ✓ Non renouvellement du cuisinier extérieur en 2022
- ✓ Hausse des indemnités

Le **groupe III reprend les charges de structure** qui se sont élevées à 206 221.71€ pour l'année 2022, soit + 8 301€ par rapport à 2021

Cette hausse est due à la hausse des interventions de maintenance dans la résidence ainsi qu'à l'augmentation de la dotation aux amortissements liée au niveau des investissements des années antérieures.

b) Les recettes

Elles s'élèvent en 2022 à 935 999.27 € soit +27 750.20€ par rapport à 2021.

Les éléments significatifs sont les suivants :

- Baisse des résidents à l'aide sociale vers le tarif hébergement -8K€
- Participation du budget principal pour le financement des heures de dimanche et jours fériés (6 000€) ainsi que pour la couverture du déficit 16 000€
- Hausse du reversement ASP lié aux emplois d'insertion +2.6K€
- Baisse des régularisations comptables liées aux rattachements -3.7K€
- Hausse du prix de journée lié aux repas :+28K€

c) Résultat

A la clôture de l'exercice 2022 et après financement du budget principal du CCAS, la section de fonctionnement présente un déficit de – 806.34€.

Résultat CA 2022	
Hébergement	-81 619,00
Repas	80 812,66
Total	-806,34

- L'excédent cumulé s'élevait à + 2 114.33€.
- Le résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2022 s'établit donc à + 1 307.99€

Il est décidé d'affecter 1 307.99€ au R002 en augmentation des recettes d'exploitation de l'exercice 2023 au budget supplémentaire 2023.

B. La section d'investissement

a) Les dépenses

Elles s'élèvent à 17 062.01 € pour l'exercice 2022 soit -50K€ par rapport à 2021.

Cette baisse s'explique par le renouvellement du système de téléphonie opéré en 2021 pour 41K€.

Une partie de ces dépenses d'investissement correspond au remboursement des cautions pour un montant de 3 494.1€ et l'autre partie correspond à la réfection du sol de la salle d'activité pour un montant de 13 567.91€.

b) Les recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 50 975.93€ soit +25K€ par rapport à 2021.

- Les amortissements pour 22 654.07 €,
- Le versement des cautions à l'entrée des résidents pour 18 109.80€ dont 65 dépôts de garantie de 250€ relatifs à la téléassistance
- Le remboursement du FCTVA pour 4 189.75€
- Le solde de la subvention CARSAT pour les travaux et adaptations dans les lieux de vie : 5 838€ (réfection des peintures et tapisseries et achat de mobilier)

c) Résultat

Le résultat de l'exercice 2022 en section d'investissement s'élève à +33 913.92€

- L'excédent cumulé s'élevait à + 21 751.59€
- Le résultat cumulé d'investissement au 31/12/2022 s'élève donc à 55 665.51€

Il est proposé d'affecter 55 665.51€ au 001 en report à nouveau de la section d'investissement au budget supplémentaire 2023.

II. LE BUDGET DE L'ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER BEL AIR

Le budget de l'accueil de jour Alzheimer évolue principalement du fait de régularisations comptables effectuées sur 2021 (solde des rattachements) ainsi que de la baisse des dépenses de personnels.

Le taux d'occupation de la structure s'est établi en 2022 à 55.71%, soit une légère reprise après de fortes restrictions liées à la crise sanitaire.

ANNEE 2022	Tarifs	Journée	Activité												Total	
		42,45€	Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre		Décembre
	1/2 journée	21,33€	Nb personnes	26	23	27	26	23	25	27	25	25	25	23	23	298
	Repas		Nb journées	142	119	172	148	140,5	143,5	139	158,5	157	143,5	119,5	109	1691,5
	Transport	4,00€														
		Taux d'occupation		56,13%	47,04%	67,98%	58,50%	55,53%	56,72%	54,94%	62,65%	62,06%	56,72%	47,23%	43,08%	55,71%

Le compte administratif de l'Espace Bel Air pour 2022 s'établit comme suit :

BEL AIR						
FONCTIONNEMENT						
	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2021	BP 2022	CA 2022
				323 068,64	302 800,00	281 967,11
Moyens courants	9 944,25	14 150,00	10 047,39			
Masse salariale	267 204,77	275 550,00	237 208,37			
section 3	31 575,79	13 100,00	11 580,99			
	<u>308 724,81</u>	<u>302 800,00</u>	<u>258 836,75</u>	<u>323 068,64</u>	<u>302 800,00</u>	<u>281 967,11</u>
INVESTISSEMENT						
	CA 2021	BP 2022	CA 2022	CA 2021	BP 2022	CA 2022
	1 611,64	3 200,00	201,79	2 130,25	3 200,00	4 001,99

A. La section de fonctionnement

a) Les dépenses

Elles s'élèvent à 258 838.75€ soit – 49 888.06 € par rapport à 2021.

Le groupe I – Les dépenses afférentes aux charges d'exploitation

Les moyens courants alloués à la structure s'élèvent à 10 47.39€ soit en légère hausse par rapport à 2021 +103.14 €.

Cette hausse n'est néanmoins pas significative à cette hauteur.

Le groupe II reprend les dépenses afférentes aux charges de personnel

Les dépenses de personnel sont en baisse de -30K€ par rapport à 2021 et s'élèvent 237 208.37 €.

La baisse enregistrée correspond à :

- ✓ Mutation de la responsable de service en mars 2021 : -16.5 K €
- ✓ Arrivée de la nouvelle responsable en cours d'année 2022 : 5 mois sur le budget de Bel Air avant de se retrouver en mobilité accompagnée et de basculer sur le budget principal (- 35.5 K €)
- ✓ Le passage d'une aide-soignante sur le budget principal au 30/09/21 : - 26.6 K €
- ✓ Non reconduction de la prime de service versée en 2021 : -3 K €

Ces baisses ont été ralenties par la hausse du point d'indice de +3,5% en juillet 2022, qui a eu un impact sur la masse salariale sur 6 mois.

La nouvelle règle d'application du SEGUR en avril 2022 a également fait augmenter le CA 2022 de 14K €. Pour contrer les effets de l'inflation, les agents ont également pu percevoir une indemnité inflation : +400 € (remboursement par l'Etat)

Le groupe III reprend les charges de structure, elles s'élèvent à 11 580.99 € soit -20K€ dus aux mouvements comptables de régularisation effectués sur 2021 (solde des rattachements).

b) Les recettes

Elles s'élèvent à 280 967.11 € soit – 41 101.53€ par rapport à 2021.

Cette évolution est liée à plusieurs éléments significatifs :

- La hausse des participations usagers : +27K€
- L'augmentation de la dotation soin : +14K€
- Baisse des financements exceptionnels Covid (CNR perte de recettes et prime Covid) :-14K€
- La hausse du remboursement de personnel par le budget principal (régularisation en 2021) : -42K€ refacturation du temps de travail interim de la direction

c) Résultat

Le compte administratif de l'année 2022 fait apparaître un excédent de + 23 130.36 € conforme au résultat affiché au compte de gestion de la même année.

Le budget primitif de l'année 2022 intégrait un déficit de -4 253.91€.

Globalement, le résultat cumulé au 31/12/22 présente un excédent d'un montant de + 18 876.45€ à incorporer au budget primitif de l'année 2024.

B. La section d'investissement

La section d'investissement de la structure demeure très limitée et ne permet pas d'intervenir ou d'équiper l'établissement de manière importante.

En effet, par la nature même de ses missions, le budget est composé essentiellement de masse salariale : 91.6%. Toute variation sur ce poste peut donc impacter fortement l'équilibre financier de l'accueil de jour.

a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses 2022 s'élèvent à 201.79€ pour l'achat d'un chariot de lavage.

b) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent en 2022 à 4 001.99€ :

- 47.24€ de remboursement de FCTVA ;
- 3 954.75€ de recettes liées aux amortissements.

c) Résultat

La section d'investissement est excédentaire à hauteur de +3 800.20€ qu'il convient de reporter à nouveau.

Il y a donc lieu d'incorporer le résultat d'investissement cumulé dans le budget 2023 soit 25 205.8€ au R001 en augmentation des recettes d'investissement de l'exercice 2023.

III. LE BUDGET DU CLIC - RELAIS-AUTONOMIE DU LITTORAL

Contrairement aux établissements du CCAS gérés en M22, le budget annexe du CLIC-Relais Autonomie du Littoral est un budget relevant du plan comptable M14.

Le CLIC bénéficie désormais d'un financement communautaire à hauteur de 50K€ qui vient en remplacement du financement de chaque commune (subvention au budget principal qui la reverse ensuite au CLIC).

Pour mémoire, ce budget ne dispose pas de section d'investissement.

CLIC DU LITTORAL

	<u>CA 2021</u>	<u>BP 2022</u>	<u>CA 2022</u>		CA 2021	BP 2022	CA 2022
					<u>217 924,88</u>	<u>221 800,00</u>	<u>224 903,07</u>
Moyens courant	17 418,03	22 600,00	11 183,48				
Subvention	600,00	600,00	6 126,00				
Masse salariale	162 625,87	198 600,00	208 862,59		résultat 2022		-1 269,00
Total	<u>180 643,90</u>	<u>221 800,00</u>	<u>226 172,07</u>				

A. Les dépenses

Elles s'élèvent à 226 172,07 € et sont principalement constituées des dépenses de personnel. Les dépenses de personnel sont en hausse de 46,2K€ par rapport à 2021 et s'élèvent à 208 862,59 €

Cette augmentation est due notamment à une hausse du point d'indice de +3,5% en juillet 2022.

Les charges de rattachement des personnes affectées par collectivité rattachement ont également augmenté puisque le responsable par intérim qui est également le directeur du pôle seniors a été compté pour 1/3 dans le budget 2022 pour les années 2021 et 2022 (+ 49 389,67 €)

Il y a également eu une augmentation des charges des transports (+ 0,5% à partir de juillet 2022)

Comme pour Bel Air, la responsable du service est sortie des effectifs en mars 2021 (direction partagée entre les 2 structures).

Néanmoins, le CA de 2022 reste supérieur à celui de 2021 puisque, en plus des augmentations de salaires, le montant de la prime annuelle a augmenté ainsi que le RIG et la GIPA d'une des employés. Aussi, 2 des employés ont touchés la prime inflation en 2022

Les moyens courants baissent de 6 234,55€ du fait essentiellement de l'absence de désinfection renforcée Covid des locaux sur l'exercice 2022.

B. Les recettes

Elles s'élèvent à 224 903,07 € soit + 6 978,19€ par rapport à 2021

Cette variation est principalement due à la contribution de la communauté urbaine à hauteur de 50K€ au lieu et place des communes membres.

C. Résultat

Le compte administratif de l'année 2022 fait apparaître un déficit de fonctionnement de -1 269€ conforme au résultat affiché au compte de gestion de la même année.

L'excédent cumulé s'élevait à + 38 946,56€.

Le résultat cumulé au 31/12/2022 s'élève donc à + 37 677,56 € qu'il y a lieu d'incorporer dans le budget 2023 au R002 en augmentation des recettes d'exploitation de l'exercice 2023.

IV. LE BUDGET DE L'EHPAD HENRI VAN EEGHEM

La présentation des réalisations comptables se matérialise sous la forme des Etats de Réalisation des Recettes et des Dépenses (ERRD).

Contrairement aux années précédentes, l'EHPAD Van Eeghem a subi une forte hausse de ses dépenses courantes et ses dépenses de personnels venant fortement contraindre l'équilibre financier global et limiter la capacité d'investissement.

Les ressources de la structure ne sont pas aussi dynamiques que les dépenses et l'établissement ne bénéficie plus de crédits non reconductibles liés à la crise sanitaire aussi importants qu'en 2020 et 2021.

De ce fait, le résultat global de l'exercice est déficitaire à hauteur de -63K€.

Ce déficit sera couvert par le résultat cumulé des années antérieures mais il est nécessaire de renforcer la vigilance sur la hausse des dépenses courantes de l'établissement afin de ne pas dégrader fortement les marges de manœuvre pour les exercices à venir.

EHPAD HENRI VAN EEGHEM			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	CA 2021	CA 2022	DIFF 2021/2022
DEPENSES	3 173 396,40	3 528 325,35	354 928,95
SECTION HEBERGEMENT	1 711 171,64	1 953 675,36	242 503,72
SECTION DEPENDANCE	497 131,70	506 634,95	9 503,25
SECTION SOINS	965 093,06	1 068 015,04	102 921,98
RECETTES			
	CA 2021	CA 2022	DIFF 2021/2022
RECETTES	3 355 497,79	3 465 209,12	109 711,33
SECTION HEBERGEMENT	1 659 631,63	1 798 850,57	139 218,94
SECTION DEPENDANCE	450 918,33	461 943,11	11 024,78
SECTION SOINS	1 244 947,83	1 204 415,44	-40 532,39
SECTION D'INVESTISSEMENT			
	CA 2021	CA 2022	DIFF 2021/2022
RECETTES			
SECTION HEBERGEMENT	42 973,89	11 780,16	-31 193,73
DEPENSES	169 959,60	87 717,13	-82 242,47
SECTION SOINS	61 067,93	39 199,09	-21 868,84
SECTION HEBERGEMENT	108 891,67	48 518,04	-60 373,63
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-126 985,71	-75 936,97	51 048,74

	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>
FDR Initial	374 493,37	462 351,20
Capacité d'Autofinancement	214 843,54	-16 972,26
Prélèvement sur le Fonds de Roulement	-126 985,71	-75 936,97
Apport au Fonds de roulement	87 857,83	-92 909,23
FRD Final		369 441,97
<u>EQUILIBRE DES SECTIONS TARIFAIRES</u>		
	CA 2021	CA 2022
HEBERGEMENT	-51 540,01	-154 824,79
DEPENDANCE	-46 213,37	-44 691,84
SOINS	279 854,77	136 400,40
Equilibre de l'exercice	182 101,39	-63 116,23

A. La section de fonctionnement

a) Les dépenses

Les dépenses 2021 s'élèvent à 3 528 325.35 € soit + 355K€ par rapport à 2021.

DEPENSES	CA 2021	CA 2022	DIFF
Total groupe 1	452 152,15	535 600,38	83 448,23
Total groupe 2	2 279 276,40	2 528 220,00	248 943,60
Total groupe 3	441 967,85	464 504,97	22 537,12
Total général	3 173 396,40	3 528 325,35	354 928,95

Le **groupe I – Les dépenses afférentes aux charges d'exploitation** s'élèvent à 535 600.38 € soit +83.4K€ par rapport à 2021.

Elles se répartissent de la façon suivante :

1) La section hébergement :

- 436 990 € soit +71 K€ par rapport à 2021

La hausse se situe essentiellement sur les dépenses de chauffage (due à l'inflation et à la flambée du coût des énergies) +39K€ ainsi qu'au marché de prestation à l'alimentation +40K€

Quelques postes sont en baisse mais de façon plutôt marginale.

2) La section dépendance :

Les moyens courants de la section dépendance s'élèvent à 49 324.49€ soit -3K€ liés à la baisse d'achat de protections et alèses.

3) La section Soins

Les dépenses courantes de la section soins sont en hausse de 15K€ pour l'achat de fournitures médicales et compléments alimentaires.

Le **groupe II concerne les dépenses afférentes aux charges de personnel** qui s'élèvent à 2 528 220 € soit + 249K€ par rapport à 2021.

Cette hausse est due à :

- Hausse des charges de personnel affecté : + 70.5 K €
- Hausse du point d'indice et augmentations consécutives du SMIC : + 161.8 K € (tit et non tit)
- Indemnités inflation : + 4.9 K €
- Hausse des coûts d'insertion : +34.1 K € (Salaires + charges)
- Baisse TR : - 20 K €
- Hausse charges de transport : + 4.2 K € (nouveau taux en juillet 2022)
- Non reconduction prime service : - 6.7 K €

Pour la hausse du personnel affecté, cela est expliqué principalement par le fait que l'agent technique en mise à disposition CUD a été comptabilisé en année pleine en 2022 (mi-année sur 2021) et par 2 nouvelles mises à disposition pour l'animation et le cuisinier.

La hausse des coûts d'insertion est due principalement aux hausses cumulatives du SMIC en 2022 (janvier, mai et aout) qui ont augmenté les taux horaires des PEC et les salaires des CDDI.

Le **groupe III reprend les charges de structure** qui s'élèvent à 464 504.97 € soit +22K€ par rapport 2021.

Les dépenses se répartissent de la façon suivante :

1) La section hébergement : 421 207.59€ 416 082.69 € soit + 5 124.9 € par rapport à 2021

- ✓ Baisse des régularisations comptables liées aux rattachements : -30K€
- ✓ Hausse des dépenses de maintenance : +5K€
- ✓ Annulation de titres relatifs à l'aide sociale : +20K€

Les autres postes de ce groupe varient à la marge.

2) La section dépendance : Les dépenses pour 2022 se limitent à 1 771.10€ pour le paiement de l'adhésion plurélya et certains mouvements de régularisation comptable

3) La section Soins

Les dépenses s'élèvent en 2022 à 15 641.12 € soit – 8K€ par rapport à 2021.

Cette baisse est due essentiellement aux investissements réalisés sur les lits médicalisés et par conséquent la baisse du besoin de location.

b) Les recettes

Elles s'élèvent globalement à la somme de 3 465 209.12 € soit + 109 711.33 € par rapport à 2021.

RECETTES	CA 2021	CA 2022	DIFF
Total groupe 1-produits de la tarification	3 092 427,67	3 024 623,26	-67 804,41
Total groupe 2- autres produit de l'exploitation	222 241,25	387 606,02	165 364,77
Total groupe 3- produits financiers exceptionnels	40 828,87	52 979,84	12 150,97
Total général	3 355 497,79	3 465 209,12	109 711,33

La hausse constatée sur la section hébergement est due au remboursement par le budget principal du salaire d'agents mis à disposition : agents techniques et assistant médical (+75K€) ainsi qu'au financement des heures du dimanche et jours fériés (RIFSEEP)

Elles se répartissent de la façon suivante :

1) La section Hébergement

Les recettes liées à la section hébergement sont en hausse de 139K€ pour atteindre 1 798 850.57€.

Les principaux éléments d'évolution sont les suivants :

- Baisse des remboursements CNASEA liés à l'insertion : -9K€ ;
- Financement du Département pour les PEC : +6.8K€ ;
- Mise à disposition de personnel +75K€ ;
- Hausse des régularisations comptables des rattachements : +10.7K€ ;
- Subvention du Département accompagnement à la perte d'autonomie : +4.5K€
- Financement du RIFSEEP par la Ville (via le budget principal) : +41 250€

2) La section Dépendance

Les recettes liées à la dépendance atteignent 461 943.11 € en 2022 soit + 11 024.78€ par rapport à 2021

De manière générale, les recettes de cette section sont stables et la hausse est liée à des remboursements de rémunération (contractuels)

	CA 2021	CA 2022	
SECTION DEPENDANCE	<u>450 918,33</u>	<u>461 943,11</u>	<u>11 024,78</u>
forfait dépendance	293 588,95	294 577,23	<u>988,28</u>
SURCOUT COVID 3EME DECLARATION	660,00		<u>-660,00</u>
Hébergement permanent	132 070,96	127 442,06	<u>-4 628,90</u>
Tarif de la dépendance	19 620,78	21 158,36	<u>1 537,58</u>
Accueil Temporaire tarif			<u>0,00</u>
Remboursement PRIME INFLATION		780,00	<u>780,00</u>
reinscription annulation titre			<u>0,00</u>
Rembsmt rémun et divers	4 977,64	17 985,46	<u>13 007,82</u>

3) La section Soins

Cette section est financée par la dotation soin de l'Agence Régionale de Santé ainsi que par divers remboursements (assurance maladie) relatifs au personnel.

La dotation Soins atteint 1 204 415.44 € en 2022 conformément au plan notifié par l'Agence Régionale de Santé pour cet exercice (partie pérenne + convergence).

Le financement ARS est en forte baisse du fait des crédits exceptionnels accordés en 2021 relatifs à la crise sanitaire (notamment au niveau de la perte de recettes)

SECTION SOINS	<u>1 244 947,83</u>	<u>1 204 415,44</u>	<u>-40 532,39</u>
Dotation Soins ARS	1 206 109,24	1 145 554,39	<u>-60 554,85</u>
CNR PERTE RECETTES	16 845,98		<u>-16 845,98</u>
Remboursement PRIME INFLATION		1 140,00	<u>1 140,00</u>
refacturation interbudget	11 943,41	25 687,22	<u>13 743,81</u>
Rembsmt rémun et divers	10 049,20	32 033,83	<u>21 984,63</u>

c) Résultat

L'Etat de réalisation des dépenses et des recettes 2022 fait apparaître, toutes sections confondues, un déficit de la section de fonctionnement de 63 116.23 € conforme au résultat affiché au compte de gestion de la même année.

La capacité d'autofinancement est négative et nécessite une ponction sur le fonds de roulement de 92 909.23 (déduction faite du besoin de financement des investissements).

Affectation des résultats :

EHPAD Van Eeghem	Résultat exercice 2022			
	Report à nouveau	110	119	Résultat à affecter
Hébergement	226 239,40		-154 824,79	71 414,61
Dépendance et Soins	0,00	91 708,56	0,00	91 708,56

Il est proposé d'affecter les résultats de la manière suivante :

Hébergement : + 71 414.61€ au compte 11 031 en report à nouveau excédentaire ;
 Dépendance et Soins : + 91 708.56€ en réserve de compensation du compte 1068632.

B. La section d'investissement

a) Les dépenses

La structure a investi fortement en 2021 notamment pour l'achat de 30 lits médicalisés (17 en 2022). En 2022, les travaux ont essentiellement été ciblés sur les aménagements et rénovations de chambres.

La structure a remboursé pour 3 963.7€ de cautions aux familles des résidents sortants.

<u>INVESTISSEMENT 2022</u>	
17 LITS MEDICALISES + 10 MATELAS	34 970,99
TRAVAUX RENOVATION 1ER ETAGE	7 676,81
REPLACEMENT TRAPPE DESENFUMAGE + GRILLE	3 821,34
ECLAIRAGE ET INSTALLATION DETECTEURS PR	3 551,40
RENOVATION CUISINE	3 420,00
CARTE SATELLITE 48V SYSTEME SSI	3 025,01
RENOVATION CHAMBRE 306	2 547,50
REFECTION MURS + SOL CHAMBRE 203	2 461,25
1 CUTTER MELANGER DITO SAMA K45 WV	1 971,90
2 CHARIOTS D'ASSISTANCE	1 646,12
MOBILIER	1 368,60
CHARIOT BAIN MARIE 3 CUVES	1 305,24
1 CHARIOT BAIN MARIE 3 CUVES	1 305,24
INSTALLATION D'UN VIDUIR AU 1ER ETAGE	1 131,00
RENOVATION SOL CHAMBRE A5	1 128,36
RENOVATION SOL CHAMBRE 305	1 058,26
8 FAUTEUILS GARDE ROBE	971,86
2 PARASOLS ET 8 DALLES	959,50
REFECTION SOL SOUPLES SALLE DE PAUSE	915,26
REFECTION PEINTURE CHAMBRES	840,00
3 TABLETTES AVEC COQUES	759,24
REFECTION SOL CHAMBRE 312	754,68
REFECTION PEINTURE CH A5	672,00
REFECTION PEINTURE CHAMBRES	672,00
REFECTION PEINTURE CHAMBRES	672,00
DEPOSE RADIATEURS 1ER ETAGE	648,00
CEINTURES PELVIENNE/ COUSSINS POUR FAUT	606,38
1 FAUTEUIL DE DOUCHE + 2 PROTECTIONS BA	606,38
REFECTION PEINTURE SALLE DE PAUSE	576,00
RENOVATION CHAMBRE A12	502,32
4 VAGUES DROITES RENOVATION CIRCULATION	443,42
1 FAUTEUIL DE DOUCHE + 2 PROTECTIONS BA	336,17
PEINTURE POUR REFECTION SALLE DE PAUSE	251,54
MATERIEL POUR TRAVAUX RENOVATION 1ER ET	116,47
	<u>83 753,43</u>

b) Les recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 11 780.16€ et se décomposent comme suit :

- ✓ FCTVA : 7 206.66€
- ✓ Remboursement de cautions : 4 573.50€

Pour mémoire les mouvements comptables liés aux amortissements des immobilisations sont désormais semi-budgétaires et ne viennent pas abonder directement les ressources d'investissement.

Le financement de la section d'investissement s'effectue désormais par un prélèvement sur le fonds de roulement. Le besoin de financement pour 2022 étant de -75 936.97€.

V. LE BUDGET DE LA PETITE UNITE DE VIE MARIA SCHEPMAN

La Maison Maria Schepman est une petite unité de vie médicalisée. Elle accueille 18 personnes âgées en hébergement permanent.

Malgré un pilotage des dépenses, la hausse des coûts des matières premières ainsi que l'augmentation des dépenses de masse salariale ont fortement mis à mal l'équilibre global du budget 2022.

Le budget principal est venu abonder la section hébergement, à la fois pour le financement du RIFSEEP (heures de dimanche et jours fériés) ainsi que pour la couverture du déficit de la section. Les perspectives d'inflation à l'échelle de structures telles que des petites unités de vie conforte l'objectif de revue de l'organisation des structures. L'audit financé par l'ARS en 2023 devrait permettre de diagnostiquer l'organisation la plus optimale tant en terme d'offre de soin que d'organisation budgétaire.

Le compte administratif pour 2022 (ERRD) s'établit comme suit :

MARIA SHEPMAN							
DEPENSES				RECETTES			
FONCTIONNEMENT							
	<u>CA 2021</u>	<u>BP 2022</u>	<u>CA 2022</u>		<u>CA 2021</u>	<u>BP 2022</u>	<u>CA 2022</u>
HEBERGEMENT					530 242,10	551 600,00	593 975,13
Moyens courant	107 267,14	110 070,00	131 863,10		236 507,29	242 750,00	247 894,77
Masse salariale	328 441,73	323 630,00	359 181,50		156 246,95	139 000,00	138 379,82
section 3	106 952,33	108 160,00	109 391,52			933 350,00	980 249,72
	542 661,20	541 860,00	600 436,12				
DEPENDANCE							
Moyens courant	5 364,03	5 400,00	5 400,00				
Masse salariale	248 323,27	269 630,00	262 717,43		<u>CA 2021</u>	<u>BP 2022</u>	<u>CA 2022</u>
section 3	1 000,00	1 300,40	1 300,40	<u>Hébergement</u>	-12 419,10	9 740,00	-6 460,99
	254 687,30	276 330,40	269 417,83	<u>Dépendance</u>	-18 180,01	-33 580,40	-21 523,06
SOINS				<u>Soin</u>	44 477,01	15 320,00	27 538,87
Moyens courant	0,00	0,00	0,00		13 877,90	-8 520,40	-445,18
Masse salariale	110 299,34	122 050,00	110 220,95				
section 3	1 470,60	1 630,00	620,00				
	111 769,94	123 680,00	110 840,95				
total section 1	112 631,17	115 470,00	137 263,10		530 242,10	551 600,00	593 975,13
total section 2	687 064,34	715 310,00	732 119,88		236 507,29	242 750,00	247 894,77
total section 3	109 422,93	111 090,40	111 311,92		156 246,95	139 000,00	138 379,82
	909 118,44	941 870,40	980 694,90		922 996,34	933 350,00	980 249,72
INVESTISSEMENT							
	<u>CA 2021</u>	<u>BP 2022</u>	<u>CA 2022</u>		<u>CA 2021</u>	<u>BP 2022</u>	<u>CA 2022</u>
HEBERGEMENT	9 441,90	10 000,00	6 333,10		2 702,83	3 700,00	3 461,87

A. La section de fonctionnement

a) Les dépenses

Les dépenses 2021 s'élèvent à 980 694.90 € soit + 71 576.46 € par rapport à 2021.
Les dépenses augmentent principalement du fait de l'inflation au niveau des charges énergétiques et de la prestation à l'alimentation.
Les dépenses de personnels sont également en augmentation

Le **groupe I – Les dépenses afférentes aux charges d'exploitation** s'élèvent à 137 263.10 € soit + 24 631.93 € par rapport à 2021.

Les variations les plus importantes sont les suivantes :

- ✓ Chauffage : +3K€
- ✓ Electricité : +8K€
- ✓ Prestation à l'alimentation : +13K€

Le groupe II reprend les dépenses afférentes aux charges de personnel et représente en 2022 732 119.88 € soit 75% du budget de fonctionnement de la structure.

Ces dépenses sont en hausse de + 45K€ par rapport à 2021.

L'augmentation de la masse salariale de la résidence Maria Schepman s'explique principalement par la hausse des dépenses d'insertion : + 40.8 K € (4 insertions en plus par rapport à 2021 et 3 hausses consécutives du SMIC en 2022) et par la hausse des salaires des titulaires et non titulaires : + 7.4 K € (hausse du point d'indice en juillet 2022). A ces augmentations, se déduit la non reconduction du prime service : - 3 K €.

Le groupe III reprend les charges de structure, elles s'élèvent en 2022 à 111 311.92 €.

Ce montant est sensiblement identique à celui constaté au compte administratif de 2021.

b) Les recettes

Elles s'élèvent à 980 249.72 € pour l'exercice 2022 soit +57K€ par rapport à 2021.
Cette hausse est liée à la fois à une augmentation de la participation des résidents (prix de journée) mais également à la contribution du budget principal.

1) La section Hébergement

Les recettes de la section hébergement s'élèvent à 593 975.13€
Pour la première année, le budget principal est venu contribuer à la couverture du déficit annuel de la section hébergement.

En effet, les années précédentes, le déficit était couvert entièrement par les résultats antérieurs mais en 2022 seule une partie a pu être couverte (+6 903.86€ de résultats antérieurs).

Les principales variations sont les suivantes :

- Prix de journée : +14.5K€ (effet tarif + remplissage)
- Prime inflation +1K€
- Financement PEC département : +7K€
- RIFSEEP : +9 750€
- Financement de l'équilibre de l'hébergement : +29K€
- Remboursement ASP Insertion : +2.5K€

- Subvention Département Fonds de soutien contre l'isolement : +2.5K€

2) La section Dépendance

Les ressources globales de cette section sont en hausse de + 11K€ par rapport à 2021 essentiellement sur le prix de journée (effet prix + remplissage).

3) La section Soins

La dotation soins de la structure baisse par rapport à 2021 du fait de l'encaissement de crédits non reconductibles exceptionnels sur l'exercice 2021 du fait de la crise Covid.
Le montant de la dotation atteint 136 360.04€ en 2022.

c) **Le résultat**

Le compte administratif de l'année 2022 fait apparaître un déficit de -445.18 € conforme au résultat affiché au compte de gestion de la même année.

PUV Maria Schepman	Résultat exercice 2022			Résultat à affecter
	Report à nouveau	110	119	
Hébergement	6 903,86		-6 460,99	442,87
Dépendance et Soins	-27 471,99	6 015,81		-21 456,18

Il est proposé d'affecter les résultats de la manière suivante :

Hébergement : + 442.87€ au compte 11 031 en report à nouveau excédentaire.

Dépendance et Soins : - 21 456.18€ au compte 11932 en report à nouveau déficitaire.

B. La section d'investissement

a) **Les dépenses**

Les dépenses représentent 6 333.10€ en 2022 et correspondent à divers achats détaillés ci-dessous :

Objet du Mandat	Montant TTC
RBSMT CAUTION N°1/2019	1219,60
REPLACEMENT BAES MS	656,70
LAVE LINGE MS	407,00
BARRES D APPUI INOX MS	758,10
CUTTER EMULSIONNEUR	1 992,00
19 PLAQUES DE CHAMBRE	885,72
CAFETIERE + FILTRES MS	240,00
MONITEUR MULTIMEDIA 23,8 PHILIPS MS	173,98

b) **Les recettes**

Comme pour la résidence Van Eeghem, l'unité de Vie Schepman est soumise au nouveau cadre réglementaire des ERRD qui ne prévoit plus la comptabilisation en recettes d'investissement des écritures d'amortissement.

Le financement s'effectue par un ponctionnement sur le fonds de roulement de la structure.

Les recettes d'investissement s'élèvent en 2022 à 3 461.87€ et correspondent à :

- 1 632.47€ de remboursement FCTVA (lié aux investissements N-2) ;
- 1 829.40€ de remboursement des cautions.

VI. LE BUDGET DE LA PUV MAISON DES DUNES « ROGER FAIRISE »

La Maison des Dunes "Roger Fairise" est une petite unité de vie médicalisée qui accueille 24 personnes âgées (sur 24 places) souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées :

- 20 en hébergement permanent,
- 4 en hébergement temporaire.

Comme les années précédentes, le Compte Administratif 2022 se présente sous la forme d'un Etat de Réalisation des Recettes et des Dépenses (ERRD) propre aux nouvelles obligations comptables prévues par la loi pour les établissements soumis à la contractualisation d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

MAISON DES DUNES								
DEPENSES				RECETTES				
FONCTIONNEMENT								
	CA 2021	BP 2022	CA 2022		CA 2021	BP 2022	CA 2022	
				HEBERGEMENT	637 411,17	678 640,00	677 791,29	
Moyens courants	132 296,89	129 875,00	128 333,62	DEPENDANCE	316 341,23	314 740,00	293 863,48	
Masse salariale	330 249,73	360 870,00	373 050,42	SOINS	235 200,97	196 250,00	204 055,18	
section 3	177 424,12	176 100,00	176 192,72					
	639 970,74	666 845,00	677 576,76			1 189 630,00	1 175 709,95	
DEPENDANCE								
Moyens courant	7 231,87	7 500,00	7 500,00					
Masse salariale	403 803,23	403 430,00	430 223,37	Résultat prévisionnel	CA 2021	BP 2022	CA 2022	
section 3	1 465,65	1 680,00	2 350,00	Hébergement	-2 559,57	11 795,00	214,53	
	412 500,75	412 610,00	440 073,37	Dependance	-96 159,52	-97 870,00	-146 209,89	
SOINS				Soins	17 740,16	-38 090,00	22 320,38	
Moyens courant	0,00	0,00	0,00	TOTAL	-80 978,93	-124 165,00	-123 674,98	
Masse salariale	211 405,44	232 420,00	180 340,80					
section 3	6 055,37	1 920,00	1 394,00					
	217 460,81	234 340,00	181 734,80					
total section 1	139 528,76	137 375,00	135 833,62	HEBERGEMENT	637 411,17	678 640,00	677 791,29	
total section 2	945 458,40	996 720,00	983 614,59	DEPENDANCE	316 341,23	314 740,00	293 863,48	
total section 3	184 945,14	179 700,00	179 936,72	SOINS	235 200,97	196 250,00	204 055,18	
	1 269 932,30	1 313 795,00	1 299 384,93		1 188 953,37	1 189 630,00	1 175 709,95	
INVESTISSEMENT								
	CA 2021	BP 2022	CA 2022		CA 2021	BP 2022	CA 2022	
HEBERGEMENT	27 852,10	23 350,00	6 719,03	HEBERGEMENT	3 112,54	2 800,00	5 763,09	
DEPENDANCE				DEPENDANCE				
SOIN		1 500,00	549,94	SOIN				
TOTAL		24 850,00	7 268,97	TOTAL				

Le déficit structurel de la structure continue de s'accroître sur l'exercice 2022 pour atteindre – 425 450.50€ pour les sections soins et dépendance.

A. La section de fonctionnement

a) Les dépenses

Les réalisations de l'exercice 2022 s'élèvent à 1 299 384,93 € soit + 29 452,63 € par rapport à 2021. La principale augmentation concerne les dépenses de personnel.

Le **groupe I – Les dépenses afférentes aux charges d'exploitation** s'élèvent à 135 833,62€ soit – 3 695,14 € par rapport à 2021.

La hausse constatée sur les charges d'électricité a pu être compensée par des baisses sur les autres postes courants

Le groupe II reprend les dépenses afférentes aux charges de personnel et concentre principalement les problématiques liées à l'équilibre financier de la structure.

Les dépenses s'élèvent à 983 614,59€ soit +38 156,19€ par rapport à 2021.

La rémunération des titulaires, non titulaires et stagiaires représente – 21 890 € par rapport à 2021. Cette baisse s'explique par l'absence de plusieurs agents notamment pour maternité, sur une longue période. A contrario, les dépenses d'insertions augmentent de + 38 414 € (effet + 1 effectif de plus en 2022)

S'ajoute encore à cela la hausse des dépenses liée au personnel affecté : + 11 679€ (médecin coordinateur)

Le reste de l'augmentation s'explique par la hausse du point d'indice de +3.5 % en juillet 2022.

Le groupe III reprend les charges de structure. Elles sont réalisées à hauteur de 179 936,72 € soit – 5 008,42 € essentiellement sur les dépenses de maintenance qui ont moins été mobilisées qu'en 2021

b) Les recettes

Elles s'élèvent à 1 175 709,95€ soit -13 243,42€ par rapport à 2021.

La maison des Dunes a bénéficié du financement du budget principal pour le financement du RIFSEEP (heures du dimanche et jours fériés) pour 18K€ ainsi que pour la couverture du déficit de l'hébergement pour 34K€

Résultat prévisionnel	CA 2021	BP 2022	CA 2022
Hébergement	-2 559,57	11 795,00	214,53
Dépendance	-96 159,52	-97 870,00	-146 209,89
Soins	17 740,16	-38 090,00	22 320,38
TOTAL	-80 978,93	-124 165,00	-123 674,98

1) Les recettes liées à l'Hébergement

Les recettes de la section hébergement s'élèvent à 677 791.29 € en 2022 soit + 40.4 K€ par rapport à 2021.

- Baisse des financements complémentaires Covid -15K€
- Remboursement PEC Département : 21.5K€
- Participation du budget principal : +52K€
- Subvention département soutien et accompagnement à la perte d'autonomie +2.5K€
- Reprise de la provision Burghraeve suite à extinction et admission en non valeur : +26.4K€

Il y a de plus un transfert de recette lié à une admission à l'aide sociale d'une résidente du 1er mars au 7 septembre 2022 soit 192 jours soit environ 11 000 euros non affectés en hébergement. Parallèlement, un refus d'aide sociale a engendré une recette exceptionnelle d'hébergement de 10K€.

Nous constatons également une baisse du taux de présence en temporaire :

HEBERGEMENT :

- 2021 : taux 83.36% soit une recette de 76 772 euros
- 2022 : taux 42.33% soit une recette de 39 750 euros

Donc une différence de 37 022 euros

2) Les recettes liées à la dépendance

Les recettes liées à la section tarifaire de la dépendance atteignent 293 863.48 € soit - 22 477.75€ par rapport à 2021 uniquement sur le prix de journée.

3) Les recettes liées aux soins

Les recettes liées à la section tarifaire des soins s'élèvent à 204 055.18 € soit -31 145.79€ par rapport à 2021 du fait des financements complémentaires encaissés exceptionnellement sur l'exercice 2021

c) Résultat

Le compte administratif de l'année 2022 fait apparaître un déficit de 123 674.98€ conforme au résultat affiché au compte de gestion de la même année.

Affectation des résultats :

PUV Maison des Dunes Roger Fairise		Résultat exercice 2022		
	Report à nouveau	110	119	Résultat à affecter
Hébergement	408,26	214,53		622,79
Dépendance et Soins	-301 560,99		-123 889,51	-425 450,50

Il est proposé d'affecter les résultats de la manière suivante :

Hébergement : + 622.79€ au compte 11 031 en report à nouveau excédentaire.

Dépendance et Soins : - 425 450.50€ au compte 11932 en report à nouveau déficitaire.

B. La section d'investissement

a) Les dépenses

Les dépenses 2022 ont été très limitées et s'élèvent à 7 268.97 € pour l'année 2022.

Ces dépenses concernent sur 2022 :

	Montant TTC
RENOVATION CHAMBRE A2	1 137,70
RBSMT CAUTION N°2/2017	1500,00
REPLACEMENT DISJONCTEUR CUISINE MDD	913,20
TELECOMMANDES	993,38
PLAQUES DE CHAMBRE	1 174,32
1 COFFRET SUPPLEMENTAIRE POUR EXTINCTEUR	93,13
BARRIERE SD10 CHAMBRE A3 MDD	329,00
CHARIOT DE SOINS	549,94
CAFETIERE MDD	218,40
BATTERIE CHAISE DE DOUCHE	359,90

b) Les recettes

Elles s'élèvent à 5 763.09€ du fait, comme pour Van Eeghem et Maria Schepman, de la non-comptabilisation des amortissements en recettes d'investissement.

Ces recettes concernent :

- Cautions versées par les résidents : 2 134.30 €
- Remboursement de la TVA via le FCTVA : 3 628.79 €